

DEUXIEME PARTIE

REGLEMENT PEDAGOGIQUE – DANSE

Préambule :

Les cours de danse ont pour but de former les élèves et de leur permettre d'acquérir un meilleur niveau technique et artistique tout en respectant leurs capacités et en apportant un réel plaisir de danser. Cela demande cependant de l'assiduité et le respect du règlement intérieur suivant.

Article 1 : Les élèves

À leur arrivée à l'Ecole Intercommunale de Musique et Danse (EIMD), les élèves devront se rendre dans les vestiaires pour se changer. Ils doivent arriver minimum 10 minutes avant le début des cours et être prêts. Le professeur viendra les chercher.

Article 2 : Les parents

Les parents doivent impérativement accompagner et venir chercher leurs enfants devant les vestiaires au 1^{er} étage. Le professeur vous demande de respecter les horaires, les élèves ne pouvant être gardés sous leur responsabilité.

Les parents doivent fournir un certificat médical autorisant la pratique de la danse en début d'année ou lors de l'inscription de leur enfant.

Article 3 : Tenue vestimentaire

Les élèves doivent se présenter dans une tenue correcte. Celle-ci varie suivant les disciplines :

- **Classique** : collants, justaucorps, demi-pointes. Les cheveux doivent être attachés en chignon.
- **Modern jazz** : legging noir, tee-shirt et chaussettes. Il est indispensable que les cheveux soient attachés.

Article 4 : Présence et absence des élèves

En cas de retard ou d'absence, les parents doivent prévenir le secrétariat de l'école par téléphone, par un écrit signé ou par mail.

Suite à des absences répétées avant les représentations, le professeur se donne le droit de refuser à l'élève de participer aux auditions.

Article 5 : Absence du professeur

Les personnes accompagnant les enfants doivent s'assurer de la présence du professeur avant le cours. Toutefois, les élèves seront prévenus en cas d'annulation ou de report de cours.

Article 6 : Pendant les cours

Afin de permettre à tous les élèves de pouvoir s'exprimer sans être ni distraits ni intimidés, les familles et amis des élèves ne seront pas autorisés à regarder les cours de danse.

Par ailleurs, il est strictement interdit :

- de mâcher du chewing-gum
- de manger ou d'amener d'autres boissons que de l'eau dans la salle de danse
- de porter des bijoux
- de laisser son téléphone portable allumé
- de filmer ou de prendre des photos sans autorisation préalable
- de marcher en chaussures de ville dans la salle de danse.

Article 6 : Pendant les cours (suite)

Les élèves sont autorisés à avoir une petite bouteille d'eau en plastique et un paquet de mouchoirs dans la salle de danse.

Tout participant demandera l'autorisation avant de quitter la salle.

Il est recommandé à tous de ne pas laisser d'argent, de bijoux, de téléphones portables ou d'objets de valeur dans les vestiaires.

L'EIMD décline toute responsabilité en cas de vol dans ses locaux.

Si un conflit ou un comportement venait à perturber les cours, l'élève fera l'objet d'un avertissement oral et écrit par le Directeur de l'établissement.

Article 7 : Niveau et évaluation

L'appellation du niveau des cours et leur contenu sont sous la responsabilité du professeur, en fonction de l'évolution de chaque groupe. Le maintien ou le changement d'un groupe ou d'un élève d'une section à l'autre est décidé afin de mieux garder l'homogénéité de groupe tout en respectant les possibilités personnelles de l'élève en fonction des critères suivants :

- aptitudes corporelles
- acquisition de maîtrise de la technique pendant l'année ou les années précédentes
- capacité d'utiliser cette technique dans une chorégraphie de façon expressive.

A la fin du 3^e trimestre des évaluations seront organisées pour tous les élèves.

Article 8 : Représentations et répétitions

L'assiduité et la ponctualité aux cours jusqu'à la fin de l'année, ainsi que la participation aux manifestations organisées par l'EIMD, font parties intégrantes de l'année pédagogique de l'enseignement de la danse.

Lors des auditions ou spectacles les coulisses ne seront pas accessibles aux parents et amis non autorisés. Les élèves se présenteront sans bijoux, coiffés et maquillés (comme il leur sera indiqué) avec leur costume sur un cintre.

Le Directeur

Jérémie OLEJNICZAK